



Direction de la communication
Tél. : 05 59 46 60 40
Courriel : communication@bayonne.fr



Le 20 janvier 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Inauguration de la salle « Daniel Etcheto »

Daniel Etcheto, né à Bayonne en 1948, est récemment décédé en Thaïlande (octobre 2010). Il était connu pour son implication dans la vie associative locale (notamment membre de Lous Tilholes).

Il a contribué à la rédaction du document fondateur de l'organisation de la participation citoyenne à Bayonne : La Charte de la Participation Citoyenne.

Il a ensuite intégré la Délégation Citoyenne Transitoire, et a travaillé à l'ancrage de la participation citoyenne dans les six secteurs de la ville

C'est donc tout naturellement que la Ville et les membres de la Délégation Citoyenne, ont souhaité lui rendre hommage en baptisant le local mis à la disposition de la Délégation Citoyenne, 13 avenue de la Légion Tchèque, « Salle Daniel Etcheto ».

- RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL -

La mise en place d'un Agenda 21 à Bayonne, une démarche volontaire

Par délibération en date du 4 juin 2009, la Ville de Bayonne a acté son engagement dans le développement durable de son territoire en lançant l'élaboration et la mise en œuvre d'un Agenda 21 local.

L'agenda 21, autrement dit "le programme d'actions pour le XXI^e siècle", est un guide pour l'action dont le succès dépend de la mobilisation de tous les acteurs du territoire, qu'ils soient élus, socioprofessionnels ou associatifs, et bien entendu des habitants.

L'Agenda 21 va permettre à la Ville de Bayonne de rendre cohérentes entre elles les politiques en prenant en compte les cinq finalités du développement durable. Il constitue le "chapeau", la politique de cadrage de la Ville qui diffusera l'ensemble des principes du développement durable au sein des politiques et actions qu'elle entend mener.

La porte d'entrée choisie par Bayonne pour élaborer son Agenda 21 est celle de la gouvernance territoriale.

La démarche de participation citoyenne initiée l'été 2009 et la mise en place d'ateliers ont permis d'aboutir à la co-élaboration d'une charte qui sert ainsi de base pour la concertation menée tout au long de la démarche Agenda 21.

La Charte de la Participation Citoyenne, outil de concertation de l'Agenda 21

La Charte de la Participation Citoyenne a pour objectif la création d'espaces de concertation avec les habitants, qui permettent de renforcer la démocratie participative sur les différents projets de la Ville, dont, en premier lieu, l'Agenda 21.

L'élaboration de la Charte de la Participation Citoyenne s'est déroulée en plusieurs temps.

Après l'étape de la consultation publique, dont le taux de retour a atteint 11 %, la possibilité a été donnée aux Bayonnaises et aux Bayonnais de s'inscrire à des ateliers de travail destinés à préciser et à traduire ce qu'ils attendaient de cette future charte. Une centaine de Bayonnais ont ainsi participé régulièrement à ce travail, et ont désigné lors de chaque séance deux rapporteurs, dont la mission a consisté à proposer une trame de charte.

Cette dernière a servi de base à la rédaction de la Charte par le comité de rédaction, composé de cinq des rapporteurs.

Plusieurs allers-retours ont été réalisés au cours de l'écriture de la Charte avec les élus de la Ville afin d'assurer une mise en cohérence.

La Charte de la Participation Citoyenne a été approuvée par le Conseil municipal lors de la séance publique du 25 mars 2010.